

Le 30 août 2019

Gérard CHAUSSET  
Adjoint au Maire de Mérignac  
Conseiller Communautaire

à

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole  
Esplanade Charles De Gaulle  
33 Bordeaux

Objet : pour une autre politique de gestion des déchets.\*

\*Ce courrier est accompagné d'un tableau de répartition des déchets en dernière page

Monsieur le Président,

Lors du Conseil de Métropole du 12 juillet 2019 vous avez soumis au vote la délibération n° 34659 pour approuver « *la concession avec travaux portant sur le service public de traitement des déchets ménagers et assimilés* ». Cette délibération concerne principalement les deux incinérateurs de Cenon et de Bègles avec la fourniture de chaleur et d'électricité et le centre de tri.

Je me suis abstenu sur ce vote. Compte tenu de l'ordre du jour chargé de ce Conseil et du temps imparti je n'ai pu développer totalement mon point de vue. Mais après avoir étudié plus en détail le dossier, je viens par ce courrier compléter mon propos et vous faire part de mes interrogations sur la politique de gestion des déchets de notre établissement et y apporter des propositions.

Ce courrier n'a pas la prétention d'analyser de façon exhaustive l'ensemble de la chaîne de gestion des déchets ménagers, il reprend et mets en perspective des critiques formulées depuis des années à l'aune du nouveau contrat et des critères écologiques qui sont à mes yeux essentiels sur ce sujet comme la réduction des volumes à la source, la valorisation matière, le tri, le réemploi, le compostage, la prévention des déchets, l'innovation. Vous savez par ailleurs que les écologistes mais aussi des scientifiques ont toujours été très critiques sur la prédominance de l'incinération comme outil d'élimination des déchets, notamment l'incinération « aveugle ». Nous sommes avec le Japon le pays champion du monde de l'incinération alors que des alternatives existent. Je sais bien que la réorientation d'une telle politique n'est pas aisée tant les investissements financiers sont lourds. Mais depuis le Grenelle de l'Environnement puis la loi pour la « Transition énergétique pour la croissance verte » on ne peut pas dire que nous découvrons les alternatives et les objectifs sont connus. Pour autant les dernières décisions prises renforcent une fois encore le primat de l'incinération alors qu'on aurait pu espérer un autre chemin.

En effet si le nouveau contrat est très avantageux financièrement pour la Métropole il n'est pas sans poser des questions au regard de l'écologie et de la philosophie de la gestion des déchets.

La capacité d'incinération de la Métropole est d'environ 350 mille tonnes, dont 240 à Bègles et 110 à Cenon. Les volumes incinérés provenant de la Métropole représentent 225 mille tonnes en 2018, il reste donc environ 115 mille tonnes de capacité d'incinération que le nouveau délégataire se chargera de vendre au prix du marché de 100 à 130 € la tonne.

Avant ce nouveau contrat qui unifie dans une même délégation les deux incinérateurs et le centre de tri, Bordeaux Métropole payait en moyenne sur les deux contrats, 80 € la tonne incinérée. Avec ce nouveau contrat, le prix à la tonne proposé par le nouveau délégataire est de 53 € auquel il faut retirer 35 € par tonne issus du loyer que percevra Bordeaux Métropole pour l'utilisation de ses usines par le délégataire qui tirera des recettes complémentaires liées à la vente de déchets incinérés provenant d'autres collectivités hors Métropole ou d'entreprises, soit près de 8 millions d'€ an. En clair, la société SOVAL a proposé un prix bas à Bordeaux Métropole en sachant qu'elle se « rattrapera » sur les autres collectivités. Ainsi après déduction des 35 € sur son montant de 53 €, le coût à la tonne sera de 18€. Un prix défiant toute concurrence et en décalage complet avec les prix du marché et la volonté de favoriser les filières de recyclage.

Certes, il n'est pas certain que SOVAL puisse vendre cette surcapacité d'incinération au prix qu'il escompte et ses recettes sont composées d'un prix de vente de la tonne traitée, de ses recettes de valorisation énergétique, de ses recettes de vente de matériaux.

Mais on peut raisonnablement penser que SOVAL, filiale de VEOLIA a pris aussi des garanties malgré un certain risque.

En tout état de cause la Métropole fait une « bonne affaire », puisqu'au final le coût de la tonne incinérée lui sera facturé 18€.

Par rapport aux anciens contrats elle économise près de 14 millions d'€ par an sur la base de 225 mille tonnes, dont près de 8 millions d'€ issus de la vente aux autres collectivités par le délégataire.

La valorisation énergétique d'ASTRIA permet de fournir l'électricité pour 70 mille habitants et la chaleur pour 30 mille habitants avec l'incinération de Cenon.

Si ce contrat est bénéfique pour les finances de Bordeaux Métropole, alors « *pourquoi s'en plaindre ?* », me direz-vous !

En premier lieu il pose un problème de solidarité territoriale pour la gestion des déchets. Il est l'aboutissement et le révélateur en quelque sorte de l'échec de la mise en œuvre d'une politique à l'échelle départementale de la gestion des déchets. Il renforce le côté « cavalier seul » en la matière ou le chacun pour soi.

Pendant des années j'ai dénoncé cette politique du « tout incinération » qui a freiné de fait l'émergence d'une politique de prévention des déchets. Ce sont en grande partie les territoires ruraux qui vont de façon indirecte financer les futurs investissements de la politique déchets de la Métropole. En effet, notre collectivité va économiser près de 8 millions d'€ par an, grâce à la vente au prix fort par SOVAL de la surcapacité d'incinération (financée par notre collectivité) aux autres syndicats du département ou de la région ou d'autres clients. On aurait pu imaginer un autre scénario pour les déchets ! Nous aurions notamment pu envisager une gestion collective des capacités d'incinération et de tri, avec un établissement public commun,

et des objectifs clairs de réduction, au lieu de laisser faire la loi du marché sur la gestion d'équipements publics déjà amortis.

S'il y avait une logique économique à unifier dans un même contrat les centres de traitements, on aurait pu aussi imaginer plus de solidarité sur ce dossier et la mise en œuvre d'un pilotage différent.

Je n'accable personne, en écrivant ceci, mais je constate une véritable carence en la matière. Nous organisons des accords de coopération territoriale avec Libourne, Mont-de-Marsan, Limoges, Angoulême. Peut-être faudrait-il commencer également par organiser une coopération territoriale sur nos compétences. Sur les déchets, mais également sur l'eau ou sur les transports, nous avons énormément de difficultés à mettre en œuvre des politiques solidaires qui bénéficient à tous. Nous n'avons pas de politique à l'échelle départementale sur de nombreux sujets.

### **L'écologie sacrifiée !**

La responsabilité n'est pas du seul fait de Bordeaux Métropole ou de la CUB en son temps. Mais depuis le plan TRIVAC des années 90, la Métropole se trouve volontairement en surcapacité d'incinération. La fermeture de l'incinérateur de Cenon avait été envisagée pour 2017 puis 2020, mais rien n'a été vraiment fait en ce sens, au contraire. Au final, cette surcapacité a toujours rendu difficile la mise en œuvre d'une politique volontariste de réduction des déchets à la source accompagnée d'une politique de prévention des déchets et de développement de filières de recyclage ou de valorisation.

Lorsque l'on observe les chiffres de près et qu'on les compare aux années précédentes, on ne peut que constater le surplace en matière de réduction, de valorisation matière et de recyclage des déchets.

La réduction par habitant est faible. Elle est plus le fruit d'initiatives privées ou associatives ou d'évolution du poids des emballages, que le fruit d'une politique ambitieuse.

Pour illustrer mon propos, la part dévolue à la valorisation matière, c'est-à-dire ce qu'on extrait des collectes pour réutiliser et recycler dans les filières est de 38% du volume total. A ces 38% il faut soustraire les 12% de la valorisation des mâchefers issus de l'incinération – mâchefers qu'on ne peut considérer comme la conséquence des efforts d'une politique de réduction ou de recyclage mais comme le résultat ultime d'un processus industriel, l'incinération. Ce qui amène Bordeaux Métropole à un taux de valorisation matière de 27% (indiqué dans le rapport annuel d'activité). Quand on soustrait les 12% de déchets verts et les 4% de la collecte du verre, la valorisation matière **du bac vert représente seulement 11 à 12%**. C'est vraiment très faible, alors que le tri sélectif a commencé il y a plus de 20 ans !

On est très loin d'un résultat en cohérence avec les annonces faites comme « les territoires zéro déchet », la collecte des bio déchets ou le développement durable etc.

En revanche la part de l'incinération avec sa valorisation énergétique est de 52%. Si on ajoute les 9 % de part résiduelle mise en stockage au centre d'enfouissement à Lapouyade, ce sont plus de 60% de nos déchets qui échappent à la valorisation matière et au recyclage, alors qu'en moyenne on peut recycler plus de 80 % d'une poubelle.

Ainsi on continue à incinérer ce qu'on appelle les « bio déchets » et les efforts faits pour développer le compostage ou leur collecte sont insuffisants au regard des enjeux. 20 % des déchets des bacs verts sont soit incinérés ou mis en décharge en raison des refus de tri.

Même avec ce contrat mirifique, il n'est mentionné nulle part la mise en œuvre une véritable politique de prévention et d'information.

Il y a donc là un problème de fond qui n'est pas nouveau, que l'on connaît certes aussi dans d'autres villes, mais qui ne trouvera sûrement pas de solution avec ce nouveau contrat où l'écologie a été sacrifiée sur l'hôtel de la finance et de l'énergie pas chère.

Les prix pratiqués par la filiale de VEOLIA pour remporter le marché - outre le fait que les collectivités hors métropole n'ont pas les moyens de négocier- tueront dans l'œuf toute politique ambitieuse de réduction à la source et de promotion de nouvelles filières. Nous sommes loin de l'économie circulaire et du territoire « zéro déchet, zéro gaspillage » dont il est fait mention dans le rapport de la Métropole page 19. Certes l'incinération produit de la chaleur et de l'électricité à un prix social, mais cette chaleur notamment pourrait tout aussi bien être produite par de la biomasse.

Ainsi par rapport aux objectifs de la loi de « *transition énergétique pour une croissance verte* », page 17 du rapport d'activité, nous constatons que nous sommes loin du compte, même si ce n'est pas une exclusivité bordelaise.

Concernant l'objectif de réduction des déchets à 2020 nous sommes à presque -8% de l'objectif. En ce qui concerne la valorisation matière, nous sommes à - 23 % de l'objectif d'ici 2020 et - 33 % pour 2025. Pour le stockage nous sommes à 50 % de l'objectif, c'est-à-dire que sur ces bases nous n'atteindrons jamais les 3 objectifs de la loi.

Le rapport d'activité 2018 de la société ASTRIA à Bègles qui exploite l'incinérateur et le centre de tri, décrit explicitement page 49 la situation, qui se passe de commentaire, mais qui illustre la situation kafkaïenne dans laquelle nous sommes: « Centre de tri, malgré l'augmentation de la population nous constatons une baisse des apports de BM de 1,67 %. L'augmentation des exigences de nos repreneurs sur la qualité de nos gros de magasin, nous a contraint à augmenter la qualité de ces derniers. De plus, nous constatons une augmentation des films et barquettes qui engendre une augmentation du taux de refus. Ainsi, le taux de refus du centre de tri a augmenté en 2018 pour atteindre 18,7%. »

Ainsi contrairement à la tendance qui voudrait qu'on tri plus pour mieux recycler et valoriser, nous sommes sur un dispositif où nous trions moins avec près de 20 % de refus de tri. Ces quelques phrases du rapport d'ASTRIA mettent en lumière les carences de notre politique, ceci par manque d'investissement et de prévention. Je n'invente rien, je n'exagère pas, je n'extrapole pas en faveur de ma démonstration, je lis simplement le rapport du délégataire qui est explicite. On peut même imaginer que les termes seraient plus sévères si le centre de tri était exploité indépendamment de l'incinérateur.

Il y a en définitive une logique dans ces chiffres et cette réalité, car ils correspondent au résultat d'une politique guidée par un choix industriel peu compatible avec la prévention.

La politique de gestion des déchets de Bordeaux Métropole **est dimensionnée et conçue par et pour l'exutoire**, c'est-à-dire l'incinération. En l'occurrence la surcapacité d'incinération obstrue toute velléité de s'engager durablement vers une politique incitative de réduction à la source des déchets et de prévention. Le fondement de notre politique est « l'aspiration des déchets vers l'incinération » plutôt que sa réduction à la source.

Pour autant cette politique coûte cher, puisque l'analyse financière comparative coûts par habitant ou coûts à la tonne de l'ADEME, page 54 du rapport, dévoile un différentiel de 20% avec les collectivités de même strate. Et contrairement à ce qui est avancé dans le rapport, je n'ai pas remarqué que le service de la métropole justifiait cet écart sauf à considérer que les fréquences de collectes sont des gages d'un service de qualité.

Mais la priorité donnée à l'incinération exige notamment des fréquences de collectes importantes qui renchérisent le coût du service. Une grande partie des villes de la Métropole sont en fréquence 3 (2+1), 6 pour certains secteurs de Bordeaux, alors qu'une politique volontariste permettrait aisément de supprimer une fréquence.

Au final, alors que la Métropole a des moyens pour faire levier, notre gestion des déchets coûte cher, elle n'est pas solidaire, elle n'est pas très écologique, l'innovation est marginale, la réduction à la source des déchets est lente, la lutte contre le gaspillage est balbutiante, nous sommes loin d'atteindre les objectifs de la loi et pour couronner le tout, l'incinération, aspirateur à déchets est en pleine acmé.

Vous comprendrez ainsi qu'en ma qualité d' élu écologiste je n'ai pu approuver la délibération attribuant le marché de l'incinération et du tri à la société SOVAL.

Il y a là un véritable désaccord philosophique sur la manière de gérer ce dossier.

Pour autant, je pense qu'on ne peut en rester là. Il est nécessaire de sortir par le haut de cette situation qui n'est pas satisfaisante à mes yeux même si Bordeaux Métropole peut se satisfaire de cette négociation avantageuse.

### **Propositions**

Comme je l'ai évoqué déjà à plusieurs reprises en Conseil, la clé de voûte de notre politique doit être d'abord la prévention des déchets. Vous savez très bien Monsieur le Président, que c'est par la prévention qu'on solutionne beaucoup de problèmes.

Les nouvelles recettes financières que nous allons percevoir nous permettraient de financer une politique massive de prévention et de réduction, avec des ambassadeurs de la prévention, de l'information, de la communication permanente, de la formation et de l'éducation au tri et au recyclage auprès des habitants, pas seulement des scolaires, mais également sur des lieux générateurs de déchets, les centres commerciaux, les entreprises, les manifestations, etc. etc.

La prévention et la réduction des déchets auront également un effet immédiat sur les incivilités et la propreté en ville. En effet le manque de propreté est le plus souvent le résultat de containers qui débordent sur l'espace public.

L'autre point clé doit être la programmation de la redevance incitative testée actuellement sur 4 quartiers de façon confidentielle. Les collectivités qui s'y sont lancées réellement ont vu le volume des déchets diminuer de 30 % rapidement.

Il y a également des efforts à produire sur les collectes réalisées par les services propreté des communes et de la métropole. La plupart des déchets ne sont pas triés faute de poubelles adaptées au tri.

Les apports en déchetterie sont aussi largement perfectibles. Trop de déchets sont dirigés vers le « tout venant » c'est à dire directement vers l'incinération faute d'information ou de filière, comme une grande partie du bois incompatible avec la filière des panneaux. Les moyens

financiers générés par ce contrat pourraient permettre de réinventer ces déchetteries qui ont peu évolué depuis 20 ans.

Je propose également une collaboration avec les autres collectivités et la mise en place d'une gestion départementale réelle des déchets.

Je suggère notamment qu'un fonds d'aide soit alloué à la mise en œuvre d'objectifs ambitieux de réduction à la source et participe ainsi la mise en œuvre d'une politique régionale et départementale de prévention des déchets afin de diminuer réellement les volumes produits.

Les associations œuvrant dans ce domaine pourraient aussi être mieux aidées, notamment celles qui travaillent en direction de la prévention, du réemploi, du recyclage, de la réparation. Un vrai réseau associatif et professionnel pourrait être structuré et aidé.

Il est urgent également de se lancer vers la collecte des bio-déchets qui constituent près de 30 % de notre poubelle noire, ceci pour être en conformité avec la loi.

Pour conclure, les expériences menées de territoires ou familles « zéro déchet » comme sur Mérignac mais aussi dans d'autres collectivités comme celle de Roubaix doivent être développées de façon massives. Pour cela il est essentiel que la charge ne repose pas uniquement sur les associations, mais que la Métropole, dont c'est la compétence porte ces dossiers en assurant le co pilotage et le financement.

Sans cette politique, notre collectivité, contrairement à d'autres, sera en retard.

Ce sont seulement quelques suggestions qui pourraient être facilement enrichies.

Dans l'attente veuillez recevoir Monsieur le Président l'assurance de mes sentiments distingués.

Gérard CHAUSSET

Adjoint au Maire de Mérignac

Conseiller Communautaire de Bordeaux Métropole

## Répartition des déchets, chiffres issus du rapport du service 2018 de Bordeaux Métropole

collectes	tonnes 2018	kg/hab*	% sur total	% traitement
<b>tous flux*</b>	<b>425 196</b>	<b>550</b>		
<b>ORIGINE</b>				
<b>OM bac gris</b>	<b>192 911</b>	<b>249</b>	45	
<b>Dont incinéré</b>	190 599		44	99
<b>stockage Lapouyade</b>	2 312		1	1
<b>sélectif tous flux</b>	<b>57 000</b>	<b>75</b>	<b>13</b>	
<b>Verre</b>	18 967	25	4	33
<b>bac vert</b>	38 798	50	9	68
<b>Dont valorisation matière</b>	30 561	39	7	80
<b>Dont incinéré</b>	7 493	11	2	20
<b>centre recyclage</b>	<b>137 417</b>	<b>178</b>	32	
<b>Dont valorisation matière</b>	60 974	79	14	44
<b>compostage</b>	41 140	53	10	30
<b>Dont incinéré</b>	13 030	17	3	9
<b>stockage Lapouyade</b>	22 272	29	5	16
<b>communes</b>	<b>37 102</b>	<b>48</b>	<b>9</b>	
<b>Dont valorisation matière</b>	3 599	5	1	10
<b>compostage</b>	10 039	13	2	27
<b>Dont incinéré</b>	14 300	18	3	39
<b>stockage Lapouyade</b>	9 164	12	2	25
<b>traitements</b>				
<b>valorisation énergétique incinération</b>	<b>225 672</b>	292	53	
<b>stockage Lapouyade</b>	37 858	49	9	
<b>valorisation matière</b>	<b>163 666</b>	212	38	
<b>Dont valorisation mâchefers issus incinération</b>	49 565	64	12	
<b>dont verre</b>	18 967	25	4	
<b>compostage</b>	<b>51 178</b>	66	12	
<b>RESTE</b>	<b>43 956</b>		10	

**\*collectes + déchets communaux +  
déchetterie + une partie des  
entreprises**

**\* 773 mille habitants**